



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE CHEFS DE  
DIVISION DU SECRETARIAT GENERAL DES PERSONNES VIVANT  
AVEC HANDICAP ET AUTRES PERSONNES VULNERABLES**

**I. Contexte et justification**

Le Gouvernement de la République a initié depuis 2002 la réforme de son Administration en s'assignant l'objectif majeur de doter le pays d'une Administration Publique moderne, performante et de développement capable de contribuer à la refondation de l'Etat congolais.

Cette réforme se veut innovatrice, intégrale, intégrée et progressive. Elle a entre-autre enjeux la rationalisation des missions, des structures, des emplois et des effectifs, la revalorisation des ressources humaines, la modernisation des outils de travail.

Dans cette perspective, des réformes sectorielles sont initiées dans différents Ministères, en cohérence avec la réforme globale de l'Administration Publique pilotée politiquement par le Premier Ministre et techniquement par le Ministre de la Fonction Publique en sa qualité de Vice-président. En ce qui concerne le secteur des Affaires sociales, la mise en œuvre de sa réforme a suivi les étapes ci-après : (i) mise en place de la Cellule Thématique de Réforme (ii) organisation des audits organisationnels (iii) élaboration et validation des énoncés des missions (iv). (iv) fixation du cadre et des structures organiques du Secrétariat Général des Personnes Vivant avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables. Chacune de ces étapes a connu la participation des différentes parties prenantes du secteur (les cadres de l'Administration Centrale des Affaires Sociales, les partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers).

En effet, après la fixation du cadre et des structures organiques du Secrétariat Général des Personnes Vivant avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables et l'élaboration du Référentiel des emplois et des compétences y afférent, il est aujourd'hui opportun de procéder au recrutement des Cadres et Agents de cette Administration suivant les postes organiques retenus.

Ce recrutement consiste à sélectionner les Cadres et Agents en vue d'assoir le Secrétariat Général des Personnes Vivant avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables sur une base solide avec un personne recruté et sélectionné suivant une procédure rigoureuse, objective et impartial devant mieux défendre et privilégier la cause de ces groupes de personnes vulnérables.

***Le présent avis d'appel à candidature s'adresse à toute personne de nationalité congolaise, désireuse de faire carrière au sein de l'Administration Publique congolaise, plus précisément au sein du Secrétariat Général aux Personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables.***



## **II. POSTES DE CHEFS DE DIVISION**

### **Conditions générales de recrutement**

Sans préjudice des critères spécifiques propres à chaque poste, et en application des dispositions des articles 4 à 7 de la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de carrière des Services Publics de l'Etat, les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- a. Être de nationalité congolaise ;
- b. Jouir de la plénitude des droits civiques ;
- c. Être de bonne vie et mœurs ;
- d. Être âgé d'au moins 18 ans et de 60 ans au plus, au 1er janvier de l'année 2023 ;
- e. Être détenteur au moins d'un diplôme de Licence (Bac+5) ou son équivalent ;
- f. Être fonctionnaire ;
- g. Avoir le grade de Chef de Bureau
- h. Avoir une ancienneté d'au moins 3 ans au grade de Chef de Bureau.

## **III. DIVISIONS CONCERNEES PAR LE RECRUTEMENT**

- Division Capital Humain
- Division Gestion Et Développement Des Compétences
- Division Actions Sociales
- Division Préparation Et Suivi Du Budget-Programme
- Division Exécution Du Budget-Programme
- Division Logistique Et Intendance
- Division Etudes, Documentation Et Information
- Division Stratégies Et Coopération Internationale
- Division Programme Et Suivi
- Division Archives, Bibliothèque Et Photothèque
- Division Nouvelles Technologies De L'information Et De La Communication
- Division Règlementation, Appui A L'enseignement Spécial Et Centres D'apprentissage
- Division Gestion Centres Apprentissage Professionnel Et Autres Structures Spécialisées
- Division Accompagnement Des Personnes Vivant Avec Handicap
- Division Représentativité Des Personnes Vivant Avec Handicap Et Autres Personnes Vulnérables
- Division Sensibilisation
- Division Partenariat Public-Prive
- Division Autonomisation Des Personnes Avec Handicap Et Autres Personnes Vulnérables
- Division Accessibilité PVH
- Division Gestion Assimiles Aux Assistants Sociaux



## **1. DIRECTIONS STANDARDS**

### **1.1. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **1.1.1. DIVISION CAPITAL HUMAIN**

**Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Capital Humain »

- Être détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sciences Sociales, en Psychologie du Travail ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans la gestion des ressources humaines acquise dans le secteur public.

#### **Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie par toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à la gestion des ressources humaines ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

#### **1.1.2. DIVISION GESTION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES**

**Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Gestion et Développement des Compétences »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sciences Politiques et Administratives, en Droit, en Statistiques, en Psychologie ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans le domaine des ressources humaines et acquise dans les Services Publics dont 3 ans dans le poste

#### **Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.



- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie pour toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

### 1.1.3. DIVISION ACTIONS SOCIALES

#### a. Profil requis pour le poste de « Chef de Division Actions Sociales »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sociologie, en Sciences Politiques et Administratives, en Psychologie de travail ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans le domaine des ressources humaines acquise dans les Services Publics dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

#### b. Attributions

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie pour toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à l'organisation des actions sociales; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

## 1.2. DIRECTIONS ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

### 1.2.1. DIVISION PREPARATION ET SUIVI BUDGET-PROGRAMME

**a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Préparation et Suivi du Budget-Programme »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sciences Economiques et de Gestion, en Sciences Commerciales et Financières ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans la gestion des ressources financières, matérielles et logistique acquise dans les Services Publics dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante

**b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie par toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à la gestion des ressources financières ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

### 1.2.2. DIVISION EXECUTION DU BUDGET-PROGRAMME

**a. Profil requis** pour le poste de « de chef de division Exécution du Budget-Programme »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sciences Economiques et de Gestion, en Sciences Commerciales et Financières ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans le domaine d'exécution du budget acquise dans les Services Publics dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

**b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.



- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie pour toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétence techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses relatives à l'exécution du budget-programme ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

### 1.2.3. DIVISION LOGISTIQUE ET INTENDANCE

#### a. Profil requis pour le poste de « Chef de Division Logistique et Intendance »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sciences Economiques et de Gestion, en Mécanique, en Electricité, en Bâtiment et Travaux Publics ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans le domaine des ressources matérielles et logistique acquise dans les Services Publics dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

#### b. Attribution

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie pour toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à la logistique et à l'intendance ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

### 1.3. DIRECTIONS ETUDES ET PLANIFICATION

#### 1.3.1. DIVISION ETUDES, DOCUMENTATION ET INFORMATION

##### a. Profil requis pour le poste de « Chef de Division Etudes, Documentation et Information »

- Être détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Documentation et Archives, en Sciences Economiques et de Gestion, en Statistique, en Sciences Politiques et



Administratives, en Sciences de Communication, en Démographie ou tout autre diplôme reconnu équivalent.

- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans le domaine des études, de la documentation et de l'information acquise dans le secteur public dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

**b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie par toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait aux études, à la documentation et à l'information ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités.

**1.3.2. DIVISION STRATEGIES ET COOPERATION INTERNATIONALE**

**a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Stratégie et Coopération Internationale »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Relations Internationales, en Sciences Politiques et Administratives, en Droit ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans la définition des politiques et stratégies et dans le domaine de la coopération internationale acquise dans le secteur public dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

**b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie pour toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétence techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.





- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses relatives à la stratégie et à la coopération internationale ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités.

### 1.3.3. DIVISION PROGRAMME ET SUIVI

#### a. Profil requis pour le poste de « Chef de Division Programme et Suivi »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sciences Economiques et de Gestion, en Statistique, en Sciences Politiques et Administratives ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans la planification acquise dans le secteur public dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

#### b. Attributions

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leur prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie pour toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait au programme et suivi; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités.

## 1.4. DIRECTIONS ARCHIVES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

### 1.4.1. DIVISION ARCHIVES, BIBLIOTHEQUE ET PHOTOTHEQUE

#### a. Profil requis pour le poste de « Chef de Division Archives, Bibliothèque et Publication »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sciences de la Documentation, en Bibliothéconomie, en Sciences de l'Information de la Communication ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans la gestion des archives, de la bibliothèque, de la production et de la publication acquise dans le secteur public ou dans le secteur privé dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

#### b. Attributions

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.





- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie par toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à la gestion des archives, de la bibliothèque et de la publication ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

#### 1.4.2. **DIVISION NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

**a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Informatique de Gestion et Maintenance, en Génie Electrique, en Math-Info, en MultiMedia ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience dans le domaine informatique et de la maintenance acquise dans le secteur public ou dans le secteur privé dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

#### **b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie pour toutes les parties prenantes.
- Etre la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Conseiller et donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses relevant de ses attributions ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.



## 2. DIRECTION METIERS

### 2.1. DIRECTION REGLEMENTATION, APPUI A L'ENSEIGNEMENT SPECIAL ET GESTION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

#### 2.1.1. DIVISION REGLEMENTATION, APPUI A L'ENSEIGNEMENT SPECIAL ET CENTRES D'APPRENTISSAGE

**a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Règlementation Appui à l'Enseignement Spécial et Centres Apprentissage Professionnel »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Droit, en Sciences Sociales, en Pédagogie, en Orientation Scolaire et Professionnelle, en Psychologie ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de règlementation sur l'appui à l'enseignement spécial et centres d'apprentissage professionnel dans les Services Publics dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

**b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie auprès des parties prenantes.
- Être la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

#### 2.1.2. DIVISION GESTION DE CENTRES D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL ET AUTRES STRUCTURES SPECIALISEES

**a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Gestion Centres Apprentissage Professionnel et Autres Structures Spécialisées »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Droit, en Sciences Sociales, en Psychologie, en Sciences Economies et des gestions ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de gestion des centres d'apprentissage professionnel et autres structures spécialisées dans les Services Publics dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique.

**b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.



- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie auprès des parties prenantes.
- Être la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à la gestion de centres d'apprentissage professionnel et autres structures spécialisée ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

## **2.2.DIRECTION REPRESENTATIVE DES PERSONNES AVEC HANDICAP ET ACCOMPAGNEMENT**

### **2.2.1. DIVISION ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP**

#### **a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Accompagnement des Personnes avec Handicap »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Droit, en Sciences Sociales, en Psychologie ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière d'accompagnement des Personnes avec Handicap dans les Services Publics dont 6 ans dans des postes de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique.

#### **b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à l'accompagnement des personnes avec handicap; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers
- Être la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie auprès des parties prenantes.

### **2.2.2. DIVISION REPRESENTATIVE DES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP ET AUTRES PERSONNES VULNERABLES**

#### **a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Représentativité des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables »



- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Droit, en Psychologie, en Sciences Sociales ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de représentativité des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables ; dans les Services Publics dont 3 ans au postes de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique.

#### **b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie auprès des parties prenantes.
- Être la personne ressource de la Division, contrôler le contenu des tâches des collaborateurs, assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à la représentativité des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités ; guider les usagers.

### **2.3.DIRECTION PROMOTION INCLUSION SOCIALE**

#### **2.3.1. DIVISION SENSIBILISATION**

##### **a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Sensibilisation »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Communication, en Marketing, en Psychologie, en Sciences Politiques et Administratives, en Orientation Scolaire et Professionnelle, en Droit ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Diplôme universitaire en Communication, en Marketing, en Psychologie, en Sciences Politiques et Administratives, en Orientation Scolaire et Professionnelle, en Droit ou tout autre diplôme reconnu équivalent.

#### **b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie auprès de toutes les parties prenantes.
- Être la personne ressource de la Division en matière de sensibilisation sur l'inclusion sociales des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables ; contrôler le contenu des tâches des collaborateurs ; assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir



les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.

- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à la sensibilisation sur l'inclusion sociales des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités.

### **2.3.2. DIVISION PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

#### **a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Partenariat Public-Privé »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sciences Economiques et de Gestion, en Droit, en Sciences Politiques et Administratives, en Management, en Orientation Scolaire et Professionnelle, en Psychologie ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables acquise dans les Services Publics dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique.

#### **b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie auprès de toutes les parties prenantes.
- Être la personne ressource de la Division en matière de partenariat avec le secteur public et le secteur privé pour la prise en charge des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables ; contrôler le contenu des tâches des collaborateurs ; assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait au partenariat avec le secteur public et le secteur privé pour la prise en charge des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités.

### **2.4. DIRECTION AUTONOMISATION, ACCESSIBILITE DES PVH-APV ET GESTION DES AIDANTS**

#### **2.4.1. DIVISION AUTONOMISATION DES PERSONNES AVEC HANDICAP ET AUTRES PERSONNES VULNERABLES**

##### **a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Autonomisation des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sciences Economiques et de Gestion, en Sciences Commerciales et Financières, en Psychologie, en Pédagogie, en Orientation Scolaire et Professionnelle, en Sciences Sociales ou tout autre diplôme reconnu équivalent.



- Posséder 9 ans d'expérience en matière des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables acquise dans les Services Publics dont 3 ans au poste de direction à responsabilité croissante.

**b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie auprès de toutes les parties prenantes.
- Être la personne ressource de la Division en matière d'autonomisation des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables ; contrôler le contenu des tâches des collaborateurs ; assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à l'autonomisation des Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités.

**2.4.2. DIVISION ACCESSIBILITE AUX INFRASTRUCTURES**

**a. Profil requis** pour le poste de « Chef de Division Accessibilité Personnes avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Architecture, en Communication, en Communication Visuelle, en Construction, en Bâtiments et Travaux Publics ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière des personnes avec handicap acquise dans les Services Publics dont 3 ans dans le poste de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique.

**b. Attributions**

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie auprès de toutes les parties prenantes.
- Être la personne ressource de la Division en matière d'accessibilité des personnes avec handicap; contrôler le contenu des tâches des collaborateurs ; assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.





- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à l'accessibilité des personnes avec handicap; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités.

### 2.4.3. DIVISION GESTION ASSIMILES AUX ASSISTANTS SOCIAUX

#### a. Profil requis pour le poste de « Chef de Division Gestion Assimilés aux Assistants Sociaux »

- Etre détenteur d'un Diplôme (Bac+5) en Sociologie, en Psychologie, en Sciences Politique et Administrative, en Démographie, en Orientation Scolaire et Professionnelle ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Posséder 9 ans d'expérience en matière des personnes avec handicap acquise dans les Services Publics dont 3 ans dans le poste de direction à responsabilité croissante.

#### b. Attributions

- Diriger et coacher les différents collaborateurs de la Division et assurer le renforcement de leurs capacités afin d'optimiser leurs prestations.
- Coordonner et répartir les tâches à réaliser entre les collaborateurs sur base de leurs attributions respectives afin d'atteindre les objectifs prédéfinis et de garantir la cohérence et la pertinence des activités de la Division.
- Représenter la Division auprès de la hiérarchie et défendre la réalisation des attributions afin de rendre transparente la mise en œuvre de la stratégie auprès de toutes les parties prenantes.
- Être la personne ressource de la Division en matière de gestion des assimilés aux assistants sociaux des personnes avec handicap; contrôler le contenu des tâches des collaborateurs ; assurer le développement de leurs compétences techniques afin d'atteindre un rendement qualitatif optimal ; définir les méthodes de collecte des informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des activités de la Division.
- Donner des avis techniques à la hiérarchie et prodiguer des conseils aux collaborateurs sur des questions diverses ayant trait à la gestion des assimilés aux assistants sociaux des personnes avec handicap ; faire des propositions d'amélioration afin de soutenir les collaborateurs dans la gestion de leurs activités.

## IV. Dossiers de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments ci-après :

- *Une Copie scannée du diplôme de licence (Bac+5) ou équivalent, ou autres pièces académiques attestant des formations reçues et des aptitudes particulières en adéquation avec le poste sollicité ;*
- *Une copie scannée des documents pertinents attestant de l'expérience professionnelle du candidat et, si fonctionnaire, l'acte d'admission sous-statut et des différentes promotions en grades ;*
- *Une Copie scannée de la carte d'électeur ou passeport en cours de validité ;*
- *Une Copie scannée de la lettre de motivation manuscrite pour le poste sollicité, adressée au Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, avec copie*





*réservée au Ministre chargé des Personnes vivant avec Handicap et au Directeur Général de l'ENA-RDC ;*

- *Une Copie scannée du CV à jour (avec photo) ;*

Tous les éléments du dossier de candidature, scannés, seront envoyés en **pièces jointes via un formulaire en ligne disponible sur le site web de l'ENA** ([www.ena.cd](http://www.ena.cd)), et ce, **en une seule fois**. Un second envoi pour compléter le dossier est susceptible d'annuler le premier.

## **V. Localisation des postes à pourvoir**

Les postes ouverts dans le cadre de ce recrutement concernent le Secrétariat Général des Personnes Vivant avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables. Le recrutement se fera dans les 26 Chefs-lieux de province de la République Démocratique du Congo.

## **I. Procédure de réception des candidatures**

La réception des candidatures se fera *uniquement en ligne* sur le site officiel de l'ENA : [www.ena.cd](http://www.ena.cd), du **lundi 30 octobre 2023, à partir de 00H00 jusqu'au Samedi 04 novembre 2023, à minuit**

Le présent appel à candidature sera également publié sur le site ci-après :

- [www.fonctionpublique.gouv.cd](http://www.fonctionpublique.gouv.cd)

### ***N.B.***

- *La Fonction Publique n'exige aucun frais pour participer à ce processus ;*
- *L'offre concerne toutes les personnes intéressées, handicapées ou non ;*
- *Toutefois, les candidatures des personnes vivant avec Handicap sont vivement encouragées, y compris aux emplois de commandement, pour les PVH déjà Agents de carrière au sein des différents Services Publics de l'Etat.*

